

Conseil municipal

13 novembre 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE TREIZE NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 6 novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures trente, sous la présidence de **M. Alfred RE COURS, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alfred RE COURS, Maire,

Mesdames Chantal MORIN, Madeleine SIMON, Florence POZO, Monique JEAN, Pascale BUREAU, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Armelle HUMBERTOT

Messieurs Jérôme PASCO, Christian GOBERT, Baptiste BESNIER, Alix MONTUREL, Thierry PINARD, Jean-Jacques CHEVALIER, Eric GODARD, David SIMONNET (arrivée à 18h38), Didier MABIRE (arrivée à 18h43), Gérard HEIT (arrivée à 18h46).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames : Valérie MILLOCHEAU, Sophie BRARD,

Sophie LEMEZ ayant donné procuration à Jérôme PASCO

Estelle HELEINE, ayant donné procuration à Florence POZO

Messieurs : Laurent MOREL, William TERRYN, Jean-Jacques CORREGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique JEAN

1°) Musée du verre : Dépôt d'œuvre

Labellisé Musée de France, le musée du verre de Conches est habilité à recevoir en dépôt des objets qui intègrent les collections du musée, dans les conditions établies par l'article L 451-11 de l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, relative à la partie législative du Code du Patrimoine : « Les musées de France peuvent recevoir en dépôts aux fins d'exposition au public des œuvres d'art ou des objets de collection appartenant à des personnes privées. Les modalités du dépôt et sa durée, qui ne peut être inférieure à cinq ans, sont définies par contrat entre le musée et la personne privée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Le titre II : « dépôts consentis à un musée de France » de l'arrêté du 25 mai 2004, fixe les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.

M. Stefan HEUER propose la mise en dépôt **d'un vase de la verrerie LOËTZ** au Musée de Verre de Conches.

Sur proposition de M. GOBERT, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent M. RE COURS, Maire, ou en son absence, M. GOBERT, Mme MORIN ou Mme SIMON, Adjoints au Maire, à signer la convention de dépôt correspondante, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2°) Expositions au musée du verre

A. Exposition « ANIMAL » – Bestiaire de verre de la fin du XIXe siècle à nos jours

Arrivée de David SIMONNET à 18h38.

Après avoir traité du thème de la représentation du corps dans les arts verriers en 2016, le musée du verre de Conches présentera, de mars à septembre 2019, une exposition sur le

motif animalier dans les arts verriers de la fin du XIXème siècle à nos jours, indique M. GOBERT.

L'organisation de cette exposition nécessitera des prêts issus des collections de plusieurs musées, d'artistes contemporains, de collectionneurs et de galeries d'art.

Le budget prévisionnel de l'exposition s'élève à 56 000 €.

Des demandes de subventions seront adressées à la DRAC Normandie et au Département de l'Eure.

En l'espèce, sur proposition de M. GOBERT, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de solliciter auprès de la DRAC Normandie et du Département de l'Eure, une subvention pour la présentation de l'exposition considérée, et d'autoriser M. RECOEURS, ou en son absence M. GOBERT, Mme MORIN, M. PASCO, ou Mme SIMON, Adjoints au Maire, à signer les conventions et formulaires de prêt relatifs à l'exposition, ainsi que les demandes de subventions afférentes, et tous documents concernant ce dossier.

B. Exposition Auguste Morisot – une verrière d'exception

Le Ministère de la Culture a retenu 19 projets d'exposition pour recevoir le label « *Catalogue des désirs* », qui vise à favoriser la circulation d'œuvres appartenant à l'Etat vers les musées de collectivités territoriales, signale M. GOBERT.

A ce titre, le musée du verre de Conches a été sélectionné pour présenter, de mars à juin 2019, une verrière attribuée à Auguste Morisot, datée de 1916, et appartenant aux collections du musée national d'Orsay. Le budget prévisionnel de l'exposition s'élève à 10 000 €, financée en partie par une subvention exceptionnelle de 7 410 € du Ministère de la culture, qui sera versée sur l'exercice budgétaire 2018.

Dans ce cadre, sur proposition de M. GOBERT, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture pour l'exposition de cette verrière d'Auguste MORISSOT, et d'autoriser M. RECOEURS, ou en son absence M. GOBERT, Mme MORIN, M. PASCO, ou Mme SIMON, Adjoints au Maire, à signer les conventions et formulaires de prêt, ainsi que la demande de subvention afférente, et tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de Didier MABIRE à 18h43.

3°) Don de l'association des « Amis des Musées de Conches »

L'association des Amis des Musées de Conches (A.M.C.O) a pour objet de promouvoir les musées de Conches, de contribuer à leur développement, de financer des acquisitions et des restaurations d'œuvres et d'organiser des évènements culturels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique de soutien à la politique culturelle menée par la ville de Conches au travers de son activité muséographique, l'A.M.C.O souhaite faire un don de 4 000 € à la commune de Conches.

En l'espèce, sur proposition de M. GOBERT, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce don de l'AMCO à la commune, d'un montant de 4 000 €.

Arrivée de Gérard HEIT à 18h46.

M. RECOEURS remercie l'association pour ce don.

M. GOBERT en profite pour adresser ses plus sincères remerciements à Mme Christine MULLER, la Présidente de cette association, pour sa rigueur, son enthousiasme et son dynamisme.

4°) Remboursement de frais M. GOBERT

M. GOBERT ne prend part ni au débat, ni au vote.

Dans le cadre de la négociation d'un don de Monsieur Jean et Madame Dominique VITRAT, M. GOBERT s'est rendu dans la commune de la Barre de Monts (85 500), le 13 octobre 2018.

Sur proposition de M. RECOEURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter le remboursement des frais de déplacement et des frais rattachés, dans les limites fixées par le barème de la fonction publique territoriale, à M. GOBERT, pour se rendre à ce rendez-vous dans le cadre de l'exercice de ses missions liées au développement et à la promotion de l'art verrier, sur présentation des justificatifs afférents.

5°) Renouvellement de l'Adhésion de la commune à l'Union des Maires et des Elus du Canton de Conches

Sur proposition de M. RECOEURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter le renouvellement de l'adhésion de la commune de Conches à l'Union des Maires et des Elus du Canton de Conches, et de régler la cotisation afférente, d'un montant de 120 € au titre de l'année 2018.

6°) Tarifs des repas – Centre de loisirs

M. CHEVALIER ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le prix du repas facturé par la commune à l'espace Mailiso pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est de 3.05 € depuis l'année 2007. Compte-tenu des frais inhérents au service restauration scolaire en augmentation constante, une revalorisation des tarifs apparaît nécessaire.

En l'espèce sur proposition de M. RECOEURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal fixent le prix du repas au Centre de Loisirs Sans Hébergement à 3,50 €.

7°) Subvention à l'association « PARC »

L'association Patrimoine Automobile Roulant Conchois « PARC », créée le 13 février 2018, a pour objet de « présenter, préserver, entretenir le patrimoine automobile, motos et autres, de toutes nationalités, concernant les véhicules de collection 30 ans et plus, ainsi que les véhicules dits youngtimers et/ou d'exception ».

Lors de la dernière édition de la fête de la pomme, l'association a réalisé une exposition de voitures anciennes.

A ce titre, sur proposition de M. PASCO, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €, à l'association du Patrimoine Automobile Roulant Conchois « PARC ».

M. PASCO ajoute que cette association organise des rassemblements de voitures anciennes chaque mois sur Conches, avec d'éventuels baptêmes dans les différents véhicules.

Il en profite pour dresser un bilan de cette 10^{ème} édition de la fête de la pomme du cidre et du fromage, pour laquelle la météo a été capricieuse, un froid conséquent s'étant abattu sur le territoire. Malgré tout, les visiteurs furent nombreux (entre 20 et 25 000), bien que restant

moins longuement sur le site. Certains stands de restauration s'en sont ressentis au niveau des ventes. Néanmoins, les spectacles étaient de bonne qualité, et la population était satisfaite.

Le remise des prix du concours de miel et de cidre aura lieu lors d'une manifestation, qui se tiendra le 11 décembre à la salle des fêtes, et qui sera également l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent chaque année pour le bon déroulement de la fête de la pomme, et sans qui rien ne serait possible. En effet, un gros travail préparatoire est également nécessaire en amont, M. PASCO évoque notamment la préparation du matériel de pressage par Didier MABIRE, entre autres, qu'il remercie, de même que l'ensemble des conseillers venus aider à la mise en place le jour « J », ainsi que Mme MORIN, qui a tenu, en compagnie de Mme JEAN, le bar de dégustation de jus de pomme tout au long de la journée.

8°) Questions diverses

A. Cérémonie du 11 novembre

Il s'agissait d'une très belle cérémonie signale M. PASCO. L'exposition photo, de grande qualité, organisée avec le concours du « Photo club de Glisolles », a réuni des clichés photographiques et le travail des élèves du collège, auteurs de la rédaction des textes. Les élèves, aidés par leur professeur, ont rédigé les lettres supports de l'exposition en s'inspirant de lettres originales, incluant les censures, précise M. RE COURS.

B. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du SIEGE

M. HEIT s'est rendu au DOB du Syndicat Général d'Electricité et du Gaz de l'Eure samedi dernier. Il évoque de nombreux éléments quant à la participation du SIEGE, notamment :

- Une prise en charge de 93 % du montant des travaux lors du maintien ou d'enfouissement de réseaux soumis à des contraintes de tension, entre autres, pour toutes les communes, y compris les villes « A »
- L'engagement dans la suppression des fils électriques nus
- L'évolution des conditions d'intervention en éclairage public ; l'Eclairage autonome sera notamment pris en charge à hauteur de 80 %
- Le renforcement du rôle du SIEGE en desserte de THD Basse tension aérienne.
- L'augmentation du plafond de prise en charge des frais de réfection des réseaux d'électricité, sur réseaux isolés, passant de 10 à 20 000 €.
- L'investissement dans le développement de station de recharge pour véhicules à hydrogène ; 3 communes sont concernées pour le moment : Evreux, Vernon et Louviers.
- L'investissement dans le développement du photovoltaïque, et les énergies renouvelables.

M. RE COURS ajoute qu'en effet, le SIEGE s'investit fortement dans le développement d'énergies renouvelables. Le territoire de la communauté et de la commune étant reconnu comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), les actions qui y sont développées recoupent parfaitement les objectifs du SIEGE, avec lequel une étroite collaboration est menée.

A ce titre, M. RE COURS remercie particulièrement Messieurs HUBERT et DEVANDIERE, respectivement Président et directeur Général de la structure.

C. Téléthon

Mme MORIN invite les conseillers municipaux à s'associer à la manifestation.

L'association le « PARC » organisera un regroupement de voitures anciennes avec des baptêmes le samedi matin.

D. Banquet

Il se tiendra le dimanche 25 novembre. Mme MORIN invite les conseillers à lui rendre réponse.

E. Fibre optique

M. GODARD souhaite connaître l'avancée des travaux de fibre optique sur Conches.

Dans l'immédiat, M. RECOURS n'est pas en mesure de se prononcer. Il indique qu'une réunion est prévue le jeudi 22 novembre avec l'entreprise CIRCET en charge des travaux, et la direction technique et administrative d'Eure Numérique. Un second rendez-vous est prévu avec Le Président de la commission des travaux d'Eure Numérique le 6 décembre, avec l'ensemble des Maires du Canton.

F. Rapport annuel des services

Le rapport est distribué à chacun des conseillers municipaux. M. RECOURS indique qu'il synthétise les compétences mises en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes et qu'il contient bon nombre d'informations intéressantes sur la vie locale.

A 19 h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.